



## Compte-rendu du Comité Directeur de la Ligue IDF de Squash Vendredi 29 mai 2015



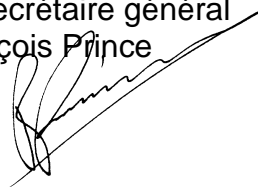
Présents	Jean-Claude CAYZAC Christelle PLOTIN Jean-Denis BARBET	Stéphane LAMANILEVE Félix LEBOVIC Stéphane VOLPI	Téléphonique	Laurent GOURRIER Alienor DAUGREILH	Invités
Excusés	Coline AUMARD Yves BOURGON	Serge COUSTILLAS Alain FERARD	Michael MOREAU Youssef MAHAMAT	Robert GRACIA	
Absents					

### Date des prochains CoDir :

N°	THEME	DECISIONS ET SUITES A DONNER	RESPONSABLE
1	°:Sportif: correctif règlement sportif	<p>Règlement Corpo :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En 3<sup>e</sup> division fusion des coupes Hiver/printemps en rencontres A/R.</li><li>- Mise en place d'une table de correspondance pour placer les joueuses dans une équipe mixte.</li><li>- Mise en place de barrages pour les montées en division supérieure.</li></ul> <p>Rajout :</p> <p><b>Article 5 : Déroulement des rencontres</b> ...Le capitaine d'une équipe est libre de la composition de son équipe en sélectionnant tout joueur enregistré sur Squashnet Aucune réclamation ne sera admise sur la composition et le résultat d'une équipe si le règlement est respecté...</p> <p>5.6 - <b>Chaque rencontre doit avoir lieu à la date prévue par le calendrier établi par la Ligue</b>, sauf cas de force majeure. Cependant, (...) <b>à une date aussi proche que possible</b> de celle prévue au calendrier officiel, <b>et avant la dernière date des matchs de la division concernée.</b> la Ligue soit informée <b>par courriel</b> et <b>au préalable</b>.</p> <p>Dans le cas de report d'une rencontre, la nouvelle date devra être communiquée au secrétariat de la ligue pour être modifiée sur l'appli SquashNet. Une fois la date modifiée, la saisie des résultats pourra être effectuée normalement sur l'appli SquashNet.</p> <p><b>Si la rencontre ne peut avoir lieu avant la dernière date des matchs retours de la division concernée, l'équipe ayant demandé le report sera considérée comme forfait.</b></p> <p><b>Article 14. : Fusions d'associations</b> Les règles régissant les fusions d'associations sont celles édictées par le règlement sportif national sauf pour l'application de l'article 3.4 du présent règlement.</p> <p><b>Article 15. : Litiges et réclamations</b> Tout capitaine d'équipe peut aussi porter réclamation au sujet d'une rencontre concernant sa division s'il estime qu'un point du règlement n'a pas été respecté par une ou plusieurs équipes.</p>	

2	° <u>Championnats</u> : Bilan Corpo Championnat de France	Seulement 7 équipes sur 11 qualifiables ont participé. Ceci est dû au problème du financement du déplacement.	
3	° <u>Squashdéfis</u> : Relance après Tridaknos	Faire de la communication, distribution de flyers à la fête du squash.	
4	° <u>Financier</u> :	Le principe des subventions a été accepté et nous retrouvons un financement de nos 2 instances publiques. Les montants définitifs ne sont pas encore fixés car les commissions en région comme à la DRJSCS en ont toutes deux reculées la tenue. Il faut s'attendre néanmoins à une baisse (annoncée !) du montant de ces subventions.	
5	° <u>Commission litige et discipline</u> : retour sur les décisions	Une seule commission, le CR est sur le site de la ligue	
6	° <u>Fête du Squash</u> : Organisation- Budget	Au Jeu de Paume, avec match de démonstration Coline/Camille et mise à l'honneur de leurs performances en équipe et individuelles.	
7	° <u>Jeunes</u> : Evolution du Ken Chervet	A cause du problème du succès de ce circuit jeune et donc du nombre de participant sans cesse en augmentation, la commission jeune étudie une évolution pour garder le format sur une journée mais peut-être sur 2 sites avec une partition par tranche d'âge. Une journée dédiée au baby-squash est programmée pour le mois de juin.	
8	° Dépenses prévisionnelles : Squash gonflable Goodies-T Shirt	Nous ferons une demande spécifique de subvention pour le squash gonflable. Envisager et faire une étude pour remplacer les T-shirt de ligue par une serviette siglée.	
9	<b><u>Questions diverses</u></b> : Requête de Benjamin Laho	L'équipe PFA monte en 3d et s'appellera PFA 1 L'équipe de Coseg descend en 3d et transfère au moins 5 joueurs (qui restent dans la même équipe) pour se maintenir en 3d sous le nom de PFA 2 et ne sont pas considérés comme mutés Les joueurs de Snecma se répartissent dans les deux équipes et eux sont considérés comme mutés (possibilité d'aligner deux mutés par rencontre) Les deux équipes PFA 1 et PF 2 pourront se mélanger lors de la saison 2016-2017	

Le secrétaire général  
François Prince



Le président  
Jean-Denis Barbet

